
Nombre de membres

Séance du 07 avril 2021

en exercice: 7

L'an deux mille vingt-et-un et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Sont présents: Jocelyne MANSANA, Marcel VERDIER, Pierre BERNARD, Véronique CARLOD, Mireille FALGOUX, Hubert BERNARD

Votants: 7

Représentés: Serge ROUBY par Mireille FALGOUX

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Véronique CARLOD

VOTE DES 2 TAXES - 013 2021

Le Maire propose.

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de garder les mêmes taux d'imposition qu'en 2020 pour les 2 taxes soit :

	BASE 2020	TAUX 2020	BASE 2021	taux 2021	PROD 2021
TAXE D'HABITATION					
TAXE FONCIERE BATIE	40453	8.40+20.48	41000	28.88	11 841 €
TAXE FONCIERE NON BATIES	36135	28.20	36200	28.20	10 208 €
					22 049 €

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 :

22 049€ + 3 813 (autres taxes) + 1 195 (allocations compensatrices et DCRTP) = 27 057€

DOSSIER CARAVANES Mme DARTAGNAN - 014 2021

Objet : « *Caravane Madame : Itinérance équestre et artistique sur les traces de Madame d'Artagnan –2021* »

Le festival itinérant « La Caravane Madame », initié et porté par l'association Euroculture en Pays Gentiane, propose du 13 juillet au 15 août 2021, une série de randonnées équestres, manifestations (découverte du patrimoine, conférences) et spectacles éclectiques dans les villages étapes de Hautes-Auvergne (entre Pays de Salers et Saint-Nectaire) traversés par la Route Européenne Madame d'Artagnan, itinéraire culturel européen. A chaque étape, les manifestations sont organisées en liens avec le tissu associatif local et les acteurs du secteur équestre et touristique.

Une cavalerie, intégrée au festival et rejointe par les cavaliers indépendants et ceux des centres équestres locaux, suit le parcours de village en village, permettant également aux randonneurs et vététistes de découvrir les chemins de montagne.

Ce projet innovant a vocation à être pérennisé. Il présente pour la commune un atout touristique et un levier de développement local et d'attractivité grâce à l'ouverture d'un itinéraire accessible tout au long de l'année, la participation à une dynamique interdépartementale et européenne, la mise en valeur des richesses humaines et patrimoniales de la commune.

Il est proposé à la commune de La Godivelle d'accueillir le festival, du 6 Août 2021 en fin de matinée, au matin du 7 Août 2021 départ de la randonnée en direction de Brion comme tracé sur la carte jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE

L'attribution d'une subvention sur base de 500 euros à l'Association Euroculture en Pays Gentiane pour l'accueil d'une étape du Caravane Madame Festival au sein de la commune en contre partie d'une programmation artistique au Bourg.

L'engagement de la commune d'apporter son soutien logistique pour la mise en œuvre de la manifestation proposée et de relayer l'information via ses canaux de communication.

En amont de la manifestation, la commune s'assurera que les chemins utilisés lors de la randonnée soient entretenus, sécurisés et praticables à pied, à VTT et à cheval.

Le balisage éphémère et passage des randonneurs équestres, pédestres et vtt sur l'itinéraire prévu.

L'installation du bivouac des chevaux de leur arrivée le 6 Août à leur départ le 7 Août 2021, au bourg.

DEMANDES DE SUBVENTIONS - 015 2021

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions versées aux associations pour cette année.

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour 2021 les subventions suivantes :

	2020	2021
GODIVELLE CHASSE	200€	200.00 €
GODIVELLE IMAGINATION	400 €	500.00 €
GODIV'ART	500 €	400.00 €
DON DU SANG	100 €	100.00 €
ASPG	500 €	1 500.00€
LES AIRELLES	200 €	200.00€
COMITES DES FÊTES	200 €	700.00 €

Le total des subventions aux associations s'élève à 3 600 €

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE - 016 2021

Le Conseil Municipal adopte et vote le Budget Primitif 2021 équilibré comme suit

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 91 528.49 €

Section d'investissement : 445 673.52 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU - 017 2021

Le Conseil Municipal adopte et vote le Budget Primitif 2021 équilibré comme suit

BUDGET DE L'EAU

Section de fonctionnement 39 367.08 €

Section d'investissement 72 478.79 €

MOBILITE - COMPETENCE MASSIF DU SANCY - 018 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'à la date du 29 mars 2021 la Communauté de Commune du Sancy a pris la compétence en matière "Autorité Organisatrice de la Mobilité" et donc la modification des statuts de la com com. Elle a demandé le transfert des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire à la Région Auvergne Rhône Alpes intégralement effectués sur son périmètre à compter du 1er juillet 2021.

Le Conseil, après délibération décide

De donner son accord à la prise de la compétence Autorité organisatrice de la communauté de commune du massif du sancy

Valide le changement des statuts

LA FONTAINE DU VILLAGE

Faire faire des devis

FIN DU CONSEIL A 17H15